



Mairie
de
Quilly

Rattachement domiciliation

Le CCAS gère les demandes de domiciliation pour les personnes sans domicile stable (qui n'ont pas d'adresse pour recevoir leur courrier de manière constante et confidentielle), et sans domicile fixe (SDF).



La domiciliation permet de recevoir du courrier ou de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations (exemples : délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle)